

COMPTE RENDU REUNION du 15/09/2015

Présents : T. Peycéré (TP), S Vergès (SV), D. Vialade (DV), JP Rouillon (JPR) P Cano (PC), C Pellefigue (PC)

Procuration : P Pecapéra (PP) à D.Vialade

Absent :

Secrétaire de séance : S Vergès

Début de la séance : 18h45

Ordre du jour :

- Validation CR du 30/06/2015

- Délibérations :

- ONF coupe bois exercice 2016
- DM réajustements comptes
- ERDF montant de la redevance d'occupation du Domaine Public
- Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées
- Demande de subvention au titre des amendes de Police
- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- Préparation vente du bois - marquage par l'ONF sur Tostat
- Point sur le déblayage de l'Eglise
- Informations sur la Loi NOTRe
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ajoute à l'ordre du jour, la validation du CR du 30 juin et une délibération (mobilier urbain).

- **Validation CR du 30/06/2015**

Le CR du 30/6/15 est validé

- **DELIBERATIONS**

ONF coupe bois exercice 2016

L'ONF a envoyé la proposition de délibération pour la coupe de bois 2016. Pas de coupe prévue sur le bois de Tostat.

La délibération à « néant » est votée à l'unanimité.

Décision Modificative de budget - réajustements comptes

Lors de la préparation et saisie du budget, les installations techniques (transformateur), ont été budgétées dans la rubrique comptable 231 du chapitre 13, voirie. Or ces équipements doivent être imputés sur la rubrique budgétaire 20412 chapitre 13 pour un total de 5933€. Mme le Maire propose au conseil de valider cette DM.

Étant donné qu'il y a d'autres équipements (candélabres, lampes) à passer sur cette rubrique, SV demande s'il n'est pas possible de faire la DM pour le montant total. CP propose de faire la DM sur la totalité du premier montant budgété.

Mme le Maire explique qu'il faut aussi garder une certaine somme dans le 231.

Le Conseil valide pour le montant total transfo+lampes+candélabres.

La délibération est votée à l'unanimité

ERDF montant de la redevance d'occupation du Domaine Public- POUR INFORMATION

Mme le Maire informe le Conseil qu' ERDF verse chaque année à la commune, une taxe d'occupation du domaine public. Le montant pour 2015 est de 197€.

En 2013, une délibération a été prise pour percevoir cette taxe avec l'actualisation automatique de l'indexation.

La taxe 2015 doit-elle faire l'objet d'une nouvelle délibération ?

Mme le Maire propose de reporter ce point dans le cas où une délibération devrait être prise.

Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

L'amortissement sur les subventions d'équipement est obligatoire sur l'année N+1.

La commune doit amortir les dépenses de la rubrique comptable 20412 payées par autofinancement.

Le transformateur par exemple doit ainsi être amorti.

Mme le Maire propose au Conseil d'adopter par délibération les durées d'amortissement

- Des biens mobiliers et matériels < 2000€ : 1 an
- Des installations techniques de 2 à 10 000€ : 5 ans

La délibération est votée à l'unanimité

Demande de subvention au titre des amendes de Police

La Direction des Routes (DRT) a envoyé un courrier fin août pour redistribuer aux communes les recettes provenant des amendes de police.

Pour en bénéficier, la commune doit présenter à la DRT un projet de travaux relatif à la sécurité routière. Le projet retenu est un aménagement du pourtour de la mairie/salle des fêtes avec mise en sécurité des piétons et usagers.

Mr Boyrie est venu le 9 septembre pour définir ensemble d'un plan de circulation.

Le devis relatif à ce projet sera envoyé à la DRT.

La délibération est votée à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Pour bénéficier des fonds « réserve parlementaire », Mme le Maire doit présenter un dossier à Mme la députée Jeanine DUBIE d'ici fin octobre. Les travaux ne doivent pas être engagés et ne pourront débuter que l'année prochaine.

Le seul projet non encore engagé est le plan de circulation du point précédent.

Mme le Maire propose au Conseil de présenter ce projet qui peut être subventionné à hauteur de 50%.

La demande de subvention est votée à l'unanimité

Demande de subvention au titre du Far et Région

Mme le Maire propose au Conseil de présenter le projet « mobilier urbain » composé de bancs, poubelles et cendriers pour la salle des fêtes et l'abri bus, au conseil départemental et à la Région. Le fournisseur retenu est ProVille.

Le projet est subventionné à hauteur de 10% par la région et 33,52% par le département.

La demande de subvention est votée à l'unanimité

- **PREPARATION VENTE DU BOIS – MARQUAGE PAR L'ONF SUR TOSTAT**

L'ONF a marqué les arbres à couper au bois de Tostat. Il s'agit de chênes rouges, positionnés en ligne, pas très gros et hauts. 31m³ ont été estimés par l'ONF.

Le Conseil va se rendre sur place pour définir les lots.

RDV le 4/10 à 10h00.

- **POINT SUR LE DEBLAYAGE DE L'EGLISE**

L'Eglise doit être débarrassée de tous les objets afin d'être désaffectée.

Il reste des tables anciennes d'école (2 en bois et 3 en fer), des chaises pliantes et divers objets. Le 26/09, le Conseil se rendra sur place. Les habitants seront invités à retirer des objets (hors ceux appartenant à l'Eglise).

Ensuite, l'Eglise sera vidée sous la surveillance du conservateur des Archives Départementales.

- **INFORMATIONS SUR LA LOI NOTRE**

La CCI a organisé une réunion d'information sur la Loi NOTRE.

LOI NOTRE du 7 août 2015 : compétences, solidarités territoriales, intercommunalités renforcées

La Commission mixte paritaire a finalement fixé le seuil démographique à 15 000 habitants, sans pouvoir, cependant, être inférieur à 5 000 habitants.

Élaboration du schéma de coopération intercommunale (SDCI)

Le schéma doit tenir compte : - de la cohérence des périmètres - de l'accroissement de la solidarité financière et territoriale - de l'approfondissement de la coopération au sein des PETR - de la création des communes nouvelles

Calendrier d'élaboration des SDCI 2015/2016

Avant le 31 octobre 2015 Transmission du projet de schéma aux EPCI et aux communes concernés

Octobre /décembre 2015 Avis des communes et EPCI - communautés et syndicats (2 mois pour délibérer)

Avant 31 décembre 2015 Transmission à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du projet de Schéma

Janvier/mars 2016 consultation de la CDCI Possibilité d'amender le projet de schéma à la majorité des 2/3 (délai 3 mois)

Calendrier de mise en œuvre des SDCI en 2016

Avant 31 mars Arrêté portant SDCI

Jusqu'au 15 juin Arrêté de projet de périmètre

Juin/Aout Consultation des communes membres et des EPCI sur les projets de périmètre (délai: 75 jours) Majorité qualifiée*: accord Pas de majorité qualifiée* (absence d'accord)

Avant 31 décembre 2016 Arrêté du préfet fixant le nouveau périmètre

Septembre/ décembre Eventuellement procédure de « passer outre » consultation de la CDCI (délai 1mois)

1er janvier 2017 Entrée en vigueur de l'arrêté de périmètre

- **Questions diverses**

Suite à la réunion du 30/06 où les bruits et brûlage des déchets verts ont été abordés, Mme le Maire souhaite refaire un point sur les arrêtés qu'elle pourrait prendre.

Bruits : Mme le Maire présente au Conseil un modèle d'arrêté. Tous les bruits de comportement provoqués de façon répétitive par les humains, les animaux ou par des objets peuvent causer un trouble anormal de voisinage. Entre 22h et 7h, on peut parler de tapage nocturne.

Beaucoup de foyers détiennent des chiens et il est vrai que les aboiements répétitifs de jour comme de nuit peuvent agacer le voisinage.

Quant aux autres bruits, les tontes de pelouses devraient se faire à des heures raisonnables (après 10h et avant 20h) ;

Le Conseil propose d'abord de sensibiliser, de prévenir la population via un journal et le site internet de la commune. Si après cette prévention le Conseil ne constate pas d'amélioration, il décidera de la prise d'un arrêté municipal.

Brûlage : Mme le Maire ne prendra pas d'arrêté.

Là aussi le Conseil pense que les gens sont responsables et doivent faire preuve de civisme.

Dépôt sauvage de déchets : 2 panneaux ont été achetés pour interdire le dépôt sauvage de déchets de toute nature. Il faudra en poser au bosquet derrière l'église et 1 dans la forêt. **Mme le Maire prendra 1 arrêté.**

Tous ces points seront abordés dans le « journal » de la commune pour la fin d'année.

CP demande s'il est possible de remettre les compteurs de véhicules à l'entrée du village depuis le déplacement du panneau.

SV répond que c'est prévu.

Séance levée à 21h00.